

CONSTELLATION 4
avenue Circulaire 144 A
1180 BRUXELLES
N° BCE : **0832 531 994**



Syndic Pole Concept S.A.
Ave Paul Hymans 105 Bte 11
BE 1200 Bruxelles
N° BCE : **0445.652.840**
IPI : **102.895**

Date document : 30/09/2025

Lot : 1 6B

Propriétaire : REZABEK Dimitri & REZABEK Oleg

Date d'échéance : 05/11/2025

Facture n° 7634

avenue Circulaire 144A 4
1180 Bruxelles

Décompte de copropriété du 01/07/2025 au 30/09/2025

Compte	Ind. / Total	A Répartir	Réparti
<u>A CHARGE DES OCCUPANTS</u>			695,98
0 02 9 ENTRETIEN IMMEUBLE	381 / 10000	3.955,76 =	150,71
0 03 9 FRAIS DES ASCENSEURS	381 / 10000	2.543,04 =	96,89
0 05 9 FRAIS CHAUFFAGE-EAU 25-26	618 / 14975	4.340,07 =	179,11
0 06 9 GARDE ET CONCIERGERIE	381 / 10000	2.297,17 =	87,52
0 07 9 FRAIS DU PARC	618 / 16220	1.650,66 =	62,89
0 08 9 FRAIS ADMINISTRATION	618 / 16220	2.694,66 =	102,67
0119 FRAIS DU PARKING	618 / 16220	424,85 =	16,19
<u>A CHARGE DES PROPRIETAIRES</u>			417,76
0 09 9 ASSURANCES	381 / 10000	9.802,73 =	373,48
0 10 9 GROS TRAVAUX	381 / 10000	869,78 =	33,14
0129 FRAIS ADMINISTRATION PROPRIETAIRES	618 / 16220	292,35 =	11,14
<u>FRAIS PRIVATIF</u>			25,00
0 98 0 Frais privés	/	=	25,00
Détails des frais privés	25,00		
Frais mise en demeure	25,00		

Solde débiteur de votre compte : 2.063,55 €

Total de la facture : 1.138,74 €

Instructions de paiement

A payer avant le 05/11/2025 **3.202,29 €**

CONSTELLATION 4

Iban : BE62 3101 0340 9261

Bic : BBRU BE BB

Communication : +++000/0004/48422+++

CONSTELLATION 4
avenue Circulaire 144 A
1180 BRUXELLES
N° BCE : **0832 531 994**



Syndic Pole Concept S.A.
Ave Paul Hymans 105 Bte 11
BE 1200 Bruxelles
N° BCE : **0445.652.840**
IPI : **102.895**

Propriétaire : 0000044484

Réf. du lot : 1 6B

Messieurs

REZABEK Dimitri & REZABEK Oleg
avenue Circulaire 144A bte 4
1180 Bruxelles

Bruxelles, le 30/09/2025

Décompte de copropriété du 01/07/2025 au 30/09/2025

Cher(s) copropriétaire(s),

Vous trouverez, au verso de la présente, le détail de votre participation individuelle dans le décompte de charges dont question sous rubrique.

Lorsque votre facture mentionne un ancien solde, le montant du virement est calculé en tenant compte de celui-ci de manière à vous permettre d'apurer totalement votre dette vis-à-vis de la copropriété. Si votre compte s'avère créditeur, c'est à dire que le virement ne reprend aucun montant à payer, et que vous souhaitez être remboursé (plutôt que de laisser la somme en question "à valoir" sur les prochains décomptes ou appels de fonds), nous vous prions de nous le faire savoir en nous communiquant votre numéro de compte bancaire.

En cas de problème, n'hésitez pas à prendre contact avec notre service comptabilité, qui est accessible **tous les matins entre 9h00 et 12h30**, en prenant soin de mentionner vos références « clients » que vous trouverez dans l'encadré ci-dessus.

Afin que la comptabilisation de votre paiement puisse se faire correctement, nous vous prions d'utiliser **exclusivement** les informations reprises sur le bulletin de virement, au verso de la présente, et ce, **avant** la date d'échéance mentionnée ci-dessus.

En vous remerciant d'avance de respecter cette échéance, nous vous prions de croire, cher(s) copropriétaire(s), en l'assurance de notre considération distinguée.

Pour plus d'informations sur votre immeuble et votre compte personnel, consultez notre site
[http : //www.poleconceptsa.be](http://www.poleconceptsa.be) et sélectionnez « Accès à votre Ecoweb »

Votre login : 0000044484
Votre mot de passe : 48422